



**CONCOURS NATIONAL
DU MEILLEUR EXPOSÉ DE MÉMOIRE DE MASTER
« MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION » EN 180 SECONDES**

RÈGLEMENT ACADÉMIQUE 2019

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	p 3
a. En quoi consiste le concours ?	
b. Dates : finale académique et nationale	
2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	p 3
a. Critères d'admissibilité des étudiants	
b. Règlement du concours : finale académique et nationale	
3. CRITÈRES D'ÉVALUATION	p 5
4. FINALE ACADÉMIQUE ET NATIONALE	p 6
a. Inscriptions à la finale académique	
b. Prise en charge des frais de transport par l'ESPE	
c. Les prix décernés lors de la finale académique	
d. Inscriptions à la finale nationale	
e. Captation vidéo	
5. FINALE NATIONALE	p 7
6. PUBLICATION DES MÉMOIRES SUR LE SITE DU RÉSEAU NATIONAL DES ESPE	p 7
7. CONTACTS	p 7

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

a. En quoi consiste le concours ?

Le concours du meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) en 180 secondes permet aux étudiants des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de présenter leur sujet de mémoire de Master MEEF à un jury pluri-catégoriel.

Chaque participant doit produire en trois minutes, un exposé clair, concis et convaincant de son mémoire de Master MEEF.

Une première sélection académique sera organisée dans chaque ESPE participante. Un jury pluri-catégoriel composé de représentants des services académiques, de représentants de l'ESPE organisatrice et de représentants des partenaires de l'éducation et de la formation sélectionnera le meilleur candidat.

Un lauréat proposé à l'issue de la sélection académique représentera son ESPE d'inscription à la finale nationale qui se tiendra le 27 juin 2019.

Lors de cette finale siègera un jury composé notamment de représentants des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de représentants de l'enseignement scolaire et de représentants des partenaires de l'école. Ce jury sera chargé de déterminer le lauréat du prix du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF en 180 secondes.

Parallèlement, pour cette nouvelle édition, sera décerné un prix du public.

b. Dates : finale académique et nationale

i. Finale nationale

La date de la finale nationale est fixée au 27 juin 2019 à Reims.

ii. Finale académique

La finale académique aura lieu le mercredi **12 juin 2019 sur le site ESPE de Nantes** à 17h00 en amphithéâtre (4, chemin Launay Violette 44322 Nantes).

Aucune participation en visioconférence ne sera possible.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

a. Critères d'admissibilité des étudiants

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Être inscrit dans l'une des quatre mentions du Master MEEF dans l'une des 32 ESPE pendant l'année universitaire en cours, à savoir l'année 2018/2019 ;

- Disposer de l'accord du directeur de mémoire à participer au concours, celui-ci se portant garant de la qualité scientifique du mémoire.
- Les candidats devront avoir soutenu leur mémoire avant le 12 juin 2019 (date de la finale académique).
- Les mémoires réalisés à plusieurs étudiants sont acceptés ; toutefois, la présentation en 180 secondes est réalisée par un seul étudiant du groupe des co-auteurs.

b. Règlement du concours

La finale académique se déroulera dans les mêmes conditions que la finale nationale, le règlement du concours est donc identique.

Départ :

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de mémoire et expliquer comment la recherche est menée ;
- Le chronomètre effectuera un décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0 ;
- Les mots d'introduction seront considérés comme compris dans le temps de communication.

Interruption :

- En aucun cas le chronomètre ne pourra être remis à zéro (même si le participant a un « trou de mémoire », s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après ; Un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas, le signal sonore de départ qui ne retentit pas. Dans ce cas, le président du jury devra interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

Fin :

- Un signal sonore fort retentira quand les 180 secondes seront écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée).
- Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il aura le choix : soit de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition ;
- La décision du jury est sans appel.

Présentation orale :

- La présentation orale doit se faire en français ;
- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé ;

- Le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions s'il le souhaite ;
- Selon le matériel disponible dans le lieu, le candidat pourra utiliser un micro main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire.

Support audiovisuel :

- Dans le temps imparti des 180 secondes, les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré.
- **Les candidats n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée**, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène.
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé.
- La diapositive doit être en format Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg) - A4 paysage.
- Tout fichier envoyé aux organisateurs de la finale académique qui ne serait pas conforme au règlement ne sera pas retenu pour la présentation du candidat.
- Les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir obtenu l'autorisation des auteurs pour leur utilisation dans le cadre de ce concours.
- **Aucune modification du support visuel ne sera possible après envoi de celui-ci le 10 juin au plus tard.**

3. CRITERES D'EVALUATION

Le jury académique prendra en considération les mêmes critères que ceux établis pour le jury national.

Pertinence du sujet (10 points)

Pertinence scientifique et professionnelle du sujet.

Talent d'orateur et implication (3 points)

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
- Suscite-t-il la curiosité du jury ?
- A-t-il replacé le sujet dans un contexte actuel ?

Médiation du sujet (3 points)

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?
- Le support apporte-t-il une plus-value à la médiation du sujet ? (si utilisé)

Structuration de l'exposé (3 points)

Exposé clair de l'objet du mémoire et des recherches menées ;
Les mises en contexte sont-elles originales ?
L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées (introduction, développement, conclusion) ?

Coup de cœur (noté sur 1 point)

Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

4. FINALES ACADÉMIQUE ET NATIONALE

a. Inscriptions à la finale académique

- **Les inscriptions à la finale académique ont lieu du 6 mai au 28 mai 2019** (23h59) sur le site internet de l'ESPE www.espe.univ-nantes.fr
- Lors de l'inscription à la finale académique, **deux demi-journées de coaching seront proposées sur le site ESPE d'Angers** les mercredis 29 mai et 5 juin pour tous les participants. Ces temps de coaching seront assurés par Olivier Villeret, Coach de « Ma Thèse en 180 secondes » pour l'Université de Nantes. La participation à ces deux demi-journées n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.
- Il sera demandé aux participants de respecter les dates butoirs pour envoyer les documents suivants :
 - Envoyer **une photo du candidat** (format photo d'identité) avant le 29 mai si aucune participation au coaching n'est prévue.
 - **Le support visuel utilisé lors de la finale académique à envoyer le 10 juin** au plus tard à l'adresse : espe-communication@univ-nantes.fr.
 - Le gagnant de la finale académique devra **envoyer son mémoire** avant le 17 juin 9h00.

b. Prise en charge des frais de transport par l'ESPE :

- **Demi-journées de coaching à l'ESPE Site d'Angers** : les participants des sites de Nantes, Le Mans, Laval et La Roche-sur-Yon des demi-journées de coaching pourront être remboursés de leurs frais de transport. L'ESPE prendra directement contact avec tous les participants pour informer sur les modalités administratives.
- **Finale académique à l'ESPE Site de Nantes** : les candidats des sites d'Angers, Le Mans, Laval et La Roche-sur-Yon verront leurs frais de transport totalement pris en charge par l'ESPE dans le cadre de leur participation à la finale académique située à Nantes.

- **Finale nationale à Reims** : Le candidat lauréat de la sélection académique, qui représentera son ESPE d'inscription administrative à la finale du concours, verra ses frais de transport totalement pris en charge par son ESPE.

Procédure de demande de remboursement des frais de transports :

- L'ESPE transmettra la procédure de remboursement des frais de transport par courriel à l'ensemble des candidats suite à l'inscription en ligne.

c. Les prix décernés lors de la finale académique :

- Premier prix d'une valeur de 500€ financé par MGEN
- Prix du public d'une valeur de 300€ financé par la MAIF

d. Inscription à la finale nationale

A l'issue des sélections académiques, chaque ESPE participante devra faire parvenir, **avant le 19 juin 2019**, au Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (secretariat@espe.amue.fr), les documents ci-dessous

- Justificatif d'inscription du lauréat à l'ESPE, pendant l'année universitaire en cours (2018-2019) ;
- Fichiers constituant le support audiovisuel qui sera utilisé lors de la finale (au format demandé et respectant les droits d'auteurs) ;
- Coordonnées complètes du lauréat : nom, prénom, adresse courriel valide jusqu'en septembre 2019, adresse postale et numéro de téléphone ;
- Coordonnées complètes du directeur de mémoire : nom, prénom, adresse courriel valide, adresse postale et numéro de téléphone ;
- Titre du mémoire, fichier PDF du mémoire complet ;
- Le logo de l'ESPE dans une résolution suffisamment bonne pour un affichage sur grand écran (.eps ou .psd) ;

e. Captation vidéo

Les finales académique et nationale du concours du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF en 180 secondes seront filmées et emportent accord du candidat à diffusion.

5. PUBLICATION DES MÉMOIRES SUR LE SITE DU RÉSEAU NATIONAL DES ESPE

Les meilleurs mémoires identifiés au sein de chaque ESPE pourront être publiés sur le site du Réseau national des ESPE. Chaque ESPE devra ainsi envoyer avant le 19 juin 2019 (secretariat@espe.amue.fr), pour chaque mémoire :

- Titre du mémoire ;
- Fichier PDF du mémoire complet.

6. CONTACTS DE LA FINALE ACADÉMIQUE

Pilotage général : Fanny Thorbecke – Responsable Communication de l'ESPE Académie de Nantes. (espe-communication@univ-nantes.fr)

Coaching et accompagnement des étudiants : Olivier Villeret – Maître de conférences
(olivier.villeret@univ-nantes.fr)

Gestion des inscriptions : Sandra Olivier – Service Communication. (espe-communication@univ-nantes.fr)

Remboursement des frais de transport : Audrey JOYAU – Assistante de direction
(espe-secretariatdir@univ-nantes.fr)